



CORNER ITALIANO | RESSOURCES OFFICIELLES

Protocole avancé de test à deux systèmes

Comment utiliser un second système sans en faire une approbation automatique

PROTOCOLE OPÉRATIONNEL ÉTENDU

Instantané de l'édition française - juillet 2026 - Format A4

<https://www.corneritaliano.com/fr/2050/ressources/>

RÈGLE FONDAMENTALE Un second système peut rechercher des erreurs ou des conditions contraires ; il ne constitue pas une vérification indépendante du seul fait qu'il porte un autre nom, utilise un autre modèle ou provient d'un autre fournisseur. Il apporte des éléments probants au Test ; il ne constitue ni un second Test ni un moyen d'additionner des voix.

Avant de l'utiliser, définissez le résultat légitime, les actions interdites, les groupes exposés, le délai avant la survenue du préjudice, la divergence susceptible de modifier le résultat, la personne responsable et la condition d'interruption. Testez d'abord en mode fantôme avec des cas adverses, puis seulement, si cela se justifie, sur un volume limité et réversible. Un second système ne résout pas à lui seul les conflits de valeurs, l'inégalité d'accès, l'insuffisance de la capacité organisationnelle ni l'absence de Recours.

1. Finalité et limites

Le protocole s'utilise lorsqu'une organisation souhaite associer son système principal à un second système capable de rechercher des erreurs, des conditions contraires ou des raisons de rouvrir le dossier. Le second système produit des éléments probants supplémentaires ; il ne remplace ni le Test 2050, ni le jugement compétent, ni le Recours, ni le pouvoir d'arrêt.

L'accord entre les systèmes ne démontre pas qu'un résultat est correct. Leur désaccord n'autorise aucune moyenne automatique. Tous deux peuvent dépendre des mêmes sources, données, étiquettes ou infrastructures et, par conséquent, échouer de la même manière.

2. Fonctions et séparation des responsabilités

Fonction	Responsabilité minimale
Titulaire du Test	Définit le problème, le Mandat, les seuils non compensables et la décision organisationnelle. Ne délègue pas l'approbation aux deux systèmes.
Système A	Exécute la tâche dans le périmètre expérimental et conserve les entrées, la version, les résultats, les sources et l'incertitude.
Système B	Recherche les erreurs, les conditions contraires ou les éléments probants susceptibles de modifier le résultat ; sa réponse n'est pas moyennée avec celle de A.
Responsable du test	Maintient séparés les données, registres, configurations et accès ; documente les dépendances communes et les divergences.
Personne compétente chargée du réexamen	Reconstitue le point contesté dans la fenêtre de contrôle disponible et peut restreindre, suspendre ou interrompre.
Pouvoir d'arrêt	Applique la conséquence consignée sans attendre le fournisseur ni un consensus informel.

3. Conditions préalables au test

Avant l'activation	Question à résoudre
Résultat légitime	Quel résultat serait acceptable et quelle amélioration observable le justifierait ?
Actions interdites	Que ne peut décider ni exécuter aucun des deux systèmes ?
Groupes exposés	Qui bénéficie du système et qui assume le risque, le retard, le travail ou la difficulté de contestation ?
Fenêtre de contrôle	Combien de temps sépare l'erreur d'une conséquence qui devient difficile à corriger ?
Divergence décisive	Quel désaccord impose de rouvrir le dossier ou empêche la production de l'effet ?
Interruption	Qui peut arrêter le processus, à quel signal, et quel service se poursuit en mode dégradé ?
Sortie	Les données, registres, configurations et autorisations peuvent-ils être reconstitués sans le service principal ?

4. Bibliothèque de cas

Le test ne repose pas uniquement sur des échantillons commodes. Il constitue une bibliothèque versionnée de défaillances réalistes et conserve, pour chaque cas, le résultat légitime, ce qui pourrait le réfuter et la personne compétente capable de le reconstituer.

Famille de cas	Ce qui doit être mis à l'épreuve
Cas ordinaire	Performance attendue, temps réel et lisibilité de l'explication.
Cas limite	Condition rare mais plausible susceptible de modifier le résultat.
Données incomplètes	Capacité à reconnaître ce qui manque et à empêcher une confiance injustifiée.
Instructions contradictoires	Priorité, escalade et traçabilité de la règle appliquée.
Erreur corrélée	Source, annotation, dépendance ou métrique commune pouvant conduire les deux systèmes à la même erreur.
Surcharge	Concurrence, attention et capacité de réexamen au volume prévu.
Indisponibilité	Mode dégradé, continuité, reprise et coûts transférés aux usagers et au personnel.
Sortie	Réouverture d'un dossier hors du service principal avec des autorisations et configurations fonctionnelles.

5. Procédure par phases

Phase 0 - Préparation

Renseignez Finalité, Mandat, Preuve, Répartition, Préjudice, Recours et Sortie. Consignez la divergence décisive, le seuil d'interruption, le mode dégradé et les données interdites avant d'observer la performance de l'un ou l'autre système.

Phase 1 - Mode fantôme séparé

A et B observent les mêmes cas sans produire d'effets externes. Les entrées, versions, résultats, sources et registres restent séparés. Une personne compare les points décisifs, et non la seule similarité linguistique.

Phase 2 - Erreurs corrélées

Introduisez des sources communes défectueuses, des données manquantes, des exceptions rares, des instructions contradictoires, des composants partagés et une indisponibilité. Vérifiez si l'accord masque une dépendance commune.

Phase 3 - Reconstitution sous charge

Répétez le test avec le volume et la concurrence prévus. Mesurez le temps nécessaire pour trouver le fait qui modifie le résultat, comparer la solution de rechange et arrêter le processus avant la survenue du préjudice.

Phase 4 - Volume limité et réversible

Seulement si les phases précédentes résistent à l'examen, utilisez un périmètre restreint produisant des effets réversibles, avec des registres complets, une personne joignable et une interruption immédiate. Une moyenne favorable n'autorise pas automatiquement l'élargissement.

Phase 5 - Sortie et réexamen

Exportez et rouvrez un dossier avec ses données, configurations et autorisations hors du service principal. Réexaminez lorsque changent le modèle, les données, le fournisseur, l'échelle, la tâche ou les responsables, ou à l'échéance prévue.

6. Conditions propres au réexamen avec deux systèmes

Condition	Test requis
Indépendance effective	Démontrer une séparation ou des différences pertinentes dans les sources, les données, les objectifs et les registres. Un nom, un modèle ou un fournisseur différent ne suffit pas.
Erreurs corrélées	Rechercher les défauts communs : sources partagées, annotations et métriques identiques, dépendances communes, données incomplètes, instructions contradictoires, surcharge et indisponibilité. L'accord peut encore être erroné de la même manière.
Divergence décisive	Définir à l'avance quel désaccord peut modifier le résultat ; maintenir séparés les entrées, versions, résultats et registres. Ne pas moyenner les scores ou niveaux de confiance afin de transformer le désaccord en autorisation.
Interruption prédéfinie	Si une divergence décisive ne peut être reconstituée dans la fenêtre de contrôle, appliquer la conséquence consignée : restreindre le Mandat, passer en mode dégradé, Ne pas déléguer avant le lancement ou Interrompre l'usage actif.

7. Registre minimal

Champ du registre	Contenu à conserver
Identification	Dossier, date, titulaire, version A, version B, configurations et sources.
Entrées séparées	Données disponibles pour chaque système, éléments exclus et transformations appliquées.
Résultats séparés	Réponses, sources citées, incertitude, solutions de rechange et étapes intermédiaires disponibles.
Accord ou divergence	Point substantiel, et non différence de style ; effet possible sur la décision.
Reconstitution humaine	Fait décisif, règle, solution de rechange, temps nécessaire et compétence requise.
Conséquence	Poursuivre en mode fantôme, répéter, restreindre le Mandat, passer en mode dégradé, Ne pas déléguer ou Interrompre.
Coût	Heures, retards, formation, contestations, dépendance, énergie et travail de sortie.

8. Règles de décision

Situation	Conséquence minimale
A et B concordent, mais partagent une dépendance non vérifiée	La preuve reste Non résolue ; ne pas élargir le Mandat.
A et B divergent sur un point non décisif dont la cause peut être reconstituée	Le consigner ; maintenir le périmètre ; réviser la bibliothèque de cas.
Une divergence décisive peut être reconstituée dans la fenêtre de contrôle	La transmettre à la personne compétente chargée du réexamen ; l'effet reste suspendu jusqu'à la clôture du dossier.
Une divergence décisive ne peut être reconstituée à temps	Restreindre le Mandat ou passer en mode dégradé ; si le pouvoir est déjà actif, Interrompre.
Les deux systèmes échouent sur le même cas	Traiter l'accord comme une erreur corrélée ; corriger les sources, les données, les objectifs ou le processus avant de répéter le test.
La charge rend le contrôle nominal	Réduire le volume ou le mode ; financer la capacité humaine ; ne pas ajouter une signature purement décorative.
La sortie ne permet pas de reconstituer le service	Condition Bloquante : Ne pas déléguer avant le lancement ou Interrompre l'usage actif.

9. Registre de clôture

RÉSULTAT Le registre conserve la version, le périmètre testé, les cas d'échec, les divergences, les heures de contrôle, les coûts, les conditions non résolues, la décision organisationnelle, le responsable, la condition d'interruption et la date de réexamen. Un bon résultat n'autorise ni les tâches, ni les données, ni les volumes qui n'ont pas été testés.

Liste de contrôle pour la clôture

Contrôle	Résultat et référence
[] Versions A et B identifiées	
[] Dépendances communes documentées	
[] Divergences décisives reconstituées	
[] Charge réelle et fenêtre de contrôle testées	
[] Recours et pouvoir d'arrêt accessibles	
[] Mode dégradé et sortie testés	
[] Coûts du contrôle et de la non-adoption consignés	
Décision organisationnelle	[] Poursuivre [] Limiter et tester [] Ne pas déléguer [] Interrompre
Responsable, signature, date et réexamen	